
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

9 JANVIER 2003

RAPPORT

SUR L'ETAT DE LA COOPERATION
ENTRE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE
POUR L'ANNEE 2001(1)

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE COOPERATION AVEC LES COMMUNAUTES
PAR M. JAMAR

(1) Voir Doc. n° 275 (2001-2002) n° 1,
Doc. n° 190 (1996-1997) n°s 1 et 2,
Doc. n° 46 (1999-2000) n°s 1 et 2,
Doc. n° 66 (1999-2000) n°s 1 et 2,
Doc. n° 159 (2000-2001) n°s 1 et 2.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de Coopération s'est réunie le 9 janvier 2003 (1) et les commissions réunies de Coopération du Parlement de la Communauté française et du Conseil de la Communauté germanophone ont tenu une séance conjointe le 9 janvier 2003 à Bruxelles pour examiner les rapports sur l'état de la coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone pour les années 1996 [doc. n° 190 (1996-1997), n° 1], 1997-1998 [doc. n° 46 (1999-2000), n° 1], 1999 [doc. n° 60 (1999-2000), n° 1], 2000 [doc. n° 159 (200-2001), n° 1] et 2001.

I. EXPOSE DE M. MARCHANDISE, DELEGUE PERMANENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE AUPRES DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

M. Marchandise présente le rapport sur l'état de la coopération pour l'année 2001. A ses yeux, l'année 2001 s'est caractérisée par une coopération intense.

En guise d'introduction, il met en lumière l'organisation de deux expositions à l'initiative des deux gouvernements: une exposition sur le fédéralisme et une exposition sur les châteaux-forts du Moyen-Age dans le cadre du Muséobus. L'exposition sur le fédéralisme qui s'est déroulée à Eupen, avait été préalablement organisée à la Présidence du Gouvernement au mois de mai 2001; le rapport contient d'ailleurs toutes les indications concernant l'évaluation en terme de participation de cette exposition qui s'adressait tant aux écoles germanophones qu'aux écoles francophones de l'arrondissement de Verviers. Le Muséobus promouvait une nouvelle exposition sur les châteaux-forts médiévaux, mise à la disposition des écoles et des associations culturelles germanophones.

(1) Ont participé aux travaux des commissions:

Mme Schepmans (Présidente), Mme Bertieaux, MM. Jamar (Rapporteur), Wahl, Dupont, Gilles, Walry, Henry, Smeets, Mmes Wynants, Corbisier-Hagon, MM. Charlier, Elsen et Grimberghs.

Ont assisté aux travaux de la commission:

M. Hasquin, ministre-président, chargé des Relations internationales;

M. Marchandise, délégué du Gouvernement de la Communauté française auprès de la Communauté germanophone;

Mme Duquenne, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

M. Bertoux, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

M. Daubie, greffier du Parlement de la Communauté française;

M. Vanpetegem, expert du groupe MR;

M. De Stercke, expert du groupe PS;

M. Verwilghen, expert du groupe cdH.

Parmi les autres éléments, il relève plus particulièrement l'immersion linguistique: il existe une coopération spécifique en cette matière entre la Communauté germanophone et la Communauté française, qui s'exprime par l'organisation de stages tant à Eupen à destination des élèves francophones qu'en région namuroise à destination des élèves germanophones.

M. Marchandise cite également la publication des stages d'été du Centre sportif de Worriken dans la brochure ADEPS largement diffusée en Communauté française. Il rappelle d'ailleurs que ce centre de Worriken a été racheté à la Communauté française par la Communauté germanophone.

Il met également en évidence la coopération en matière de vaccination contre le méningocoque C et la collaboration au programme de dépistage du cancer du sein en application du protocole avec l'Etat fédéral.

Une première application du dispositif de l'accord en matière d'aide à la jeunesse fut la première rencontre entre les services d'aide à la jeunesse des deux Communautés et les services du tribunal de la jeunesse.

Dans le cadre du comité culturel du Conseil de l'Europe, une coopération originale eut lieu entre les trois communautés, mais en particulier avec la Communauté germanophone. Cette coopération visait à produire une étude transversale sur la diversité culturelle et une étude sur le profil des politiques culturelles développée par les entités communautaires de Belgique.

Le rapport 2001 mentionne également la collaboration très significative entre les cellules Fonds social européen des deux Communautés, de même que la concertation et les coopérations multiples dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

Vu le contenu de la coopération, M. Marchandise réaffirme qu'une réelle coopération a été instaurée entre les deux Communautés. Les rencontres se sont multipliées, non pas dans le souci de faire plus, mais dans le souci de faire mieux. Depuis 2001 par exemple, outre les réunions habituelles de la commission dite « 10.55 », c'est-à-dire la commission de coopération entre les fonctionnaires généraux des deux Communautés, des groupes de travail quasi permanents siègent régulièrement en matière culturelle, d'éducation, d'aide à la jeunesse, etc.

Il conclut que la coopération entre les deux Communautés est plus que jamais porteuse de projets significatifs.

II. DISCUSSION GENERALE

M. Dupont souhaite des précisions sur la section francophone de l'Athénée royal d'Eupen.

M. Marchandise explique que les sections francophones sont progressivement appelées à disparaître dans l'enseignement germanophone. Cette évolution est cependant freinée par une demande significative venant de la minorité francophone d'une part, mais également d'un nombre non négligeable de germanophones, sensibles aux multiples campagnes développées en matière linguistique. Une telle prise de conscience semble très récente: il y a vingt ans, les jeunes s'exprimaient tout naturellement dans les deux langues, actuellement, c'est de moins en moins souvent le cas.

Dans l'esprit de M. Marchandise, il est assez naturel que les effets du fédéralisme s'y fassent ressentir. Les jeunes se tournent vers leur langue maternelle et la ville la plus proche qui, pour les germanophones, est Aix-la-Chapelle, et vers des pays industrialisés où la seconde langue parlée n'est plus nécessairement le français, mais l'anglais.

M. Dupont demande donc si, à l'Athénée royal d'Eupen, l'enseignement francophone coexiste toujours avec l'enseignement germanophone.

M. Marchandise réplique que cette coexistence se présente encore pour certaines sections dans les faits, même si officiellement ce n'est plus le cas. L'intention politique consisterait bien sûr d'aller jusqu'au bout de la logique fédéraliste, mais de procéder pour ce faire avec mesure et un certain empirisme.

M. Dupont conclut donc que le reste de l'enseignement est donc entièrement dispensé en allemand, conclusion à laquelle M. Marchandise répond par l'affirmative.

M. Jamar soulève deux questions précises qui s'inscrivent dans la foulée des propos de M. Dupont et du débat qui s'est tenu le 8 janvier 2003 au sein du Parlement de la Communauté française sur l'immersion linguistique. Tout d'abord, étant donné qu'il y a, aux yeux de l'intervenant, une désaffection vis-à-vis de la langue allemande au niveau du secondaire, il se demande s'il y a à cet égard des projets de collaboration plus poussés ou plus élaborés. Ensuite, vu l'existence de l'accord global et des accords particuliers, sa seconde question a pour objet la portée du rapport sur l'état de coopération: il estime qu'il y a peut-être lieu de faire une synthèse précise sur le contenu étant donné que la commission entérine à la fois une coopération globale prévue par l'accord-cadre et une coopération issue des accords particuliers.

A la première question, M. Marchandise répond que la désaffection pour l'allemand dans le temps est à relativiser. Il y a 30 ans, le choix de la seconde langue portait assez fréquemment sur l'allemand en provinces de Liège et du Luxem-

bourg; depuis lors, la situation a périclité ce qui procède du même phénomène que celui évoqué précédemment en réponse à M. Dupont.

Il met en avant le projet initié par le ministre Hazette à l'issue d'une rencontre intergouvernementale début 1999, pour aller à l'encontre de ce phénomène: les ministres Hazette et Gentges ont lancé l'initiative d'organiser pour les élèves francophones un stage d'immersion à Eupen au mois d'août. L'initiative avait été réitérée l'année dernière dès lors qu'il existait une demande similaire dans le chef des familles germanophones.

A fortiori, ces initiatives ne sont pas suffisantes d'après M. Marchandise. Dans la presse, on peut lire très fréquemment des réflexions sur l'apprentissage de l'allemand évoqué par les journalistes en référence à l'Allemagne, et non en référence aux neuf communes de la Communauté germanophone.

M. Marchandise fait remarquer qu'il y peu de temps seulement qu'on a pris conscience du potentiel de référence existant en Communauté germanophone. L'accord de coopération est dès lors le lieu idéal pour promouvoir pareilles initiatives. L'intention pour le futur consiste donc à les accentuer. Il faut cependant tenir compte des réticences de la part des collègues germanophones justifiées par leur nombre de 68 000 habitants. L'immersion suppose l'accompagnement par des «*native speakers*», or dans notre pays il n'est pas aisé de trouver des professeurs issus de la région du pays concerné et qui parlent la langue des apprenants.

L'intention des administrations est de multiplier les initiatives d'immersion, dans les familles mais également dans les structures telles que l'Adeps, étant donné la difficulté de trouver des familles d'accueil. Pour l'année 2003, les administrations ont cependant été dotées de moyens supplémentaires pour réussir ce pari.

D'après M. Marchandise, il faut décupler les initiatives; il rappelle cependant que le partenaire germanophone ne compte que 68 000 personnes et qu'il faut une demande maintenue dans le chef de la Communauté française. M. Marchandise évoque une campagne publicitaire qui avait été menée il y a deux ans sur les ondes de la RTBF notamment en région liégeoise et dont le slogan était «*Deutsch ist Klasse*». Il ressort des statistiques publiées récemment par l'administration de la Communauté française que les résultats sont mitigés.

Pour ce qui est de la seconde question posée par M. Jamar, M. Marchandise tient d'abord à faire une mise au point dans le sens que la commission de Coopération du Parlement examine les rapports sur l'état de la coopération, mais ne statue pas dessus. Ces rapports

sont les rapports de la commission dite « 10.55 ». La distinction entre les différents accords est assez simple: il y a d'une part l'accord-cadre de 1995, publié au *Moniteur belge* en 1999, qui porte sur l'ensemble des compétences communautaires de la Communauté française, et d'autre part plusieurs accords particuliers promus à l'initiative du ministre-président Hasquin dans chacune des matières. L'enseignement constitue une exception par rapport aux accords particuliers formalisés: pour des raisons d'opérationnalité, une coopération plus souple est vécue au quotidien et les matières de coopération sont essentiellement d'ordre technique (par exemple la gestion du personnel).

Dans certaines matières, qui sont entrées dans la coopération depuis qu'elles font partie des matières communautarisées, les accords sont plus récents. Ils étaient précédés de rencontres informelles et d'initiatives conjointes. Les accords formels qui existent actuellement permettent de légaliser les pratiques anciennes.

M. Smeets stigmatise l'importance du bilinguisme dans le développement d'une région. A ces yeux, si le taux de chômage en Communauté germanophone est le plus bas en Belgique, ce n'est pas en raison d'un dynamisme économique exacerbé, mais bien à cause de ce phénomène de bilinguisme qui permet à toute une catégorie de personnes d'aller travailler au Luxembourg, en Allemagne ou d'autres villes belges.

A la lecture du rapport, il est cependant interpellé par l'importance des sommes investies dans des activités opportunistes et occasionnelles par rapport à un enjeu de fond qui est le bilinguisme et le développement économique et social qui en découle. Il se demande s'il n'y a pas en effet une aberration au niveau de l'investissement: d'une part la Communauté germanophone réduit ses investissements dans l'enseignement par manque de moyens. La Communauté germanophone justifie pareille démarche par son souci de défendre sa culture et son identité et par son souhait de ne pas vouloir financer le bilinguisme des francophones en investissant dans un enseignement germanophone et francophone.

Il insiste sur l'importance du bilinguisme, non pas du seul point de vue culturel, mais aussi sur le plan économique. Or, aucun argent n'est disponible pour des écoles où l'enseignement serait dispensé en allemand et en français, ce qui permettrait à l'espace francophone de l'arrondissement de Verviers cet apprentissage indispensable de deux langues. Même si ces diverses activités ont la même importance d'un point de vue culturel, elles n'ont pas la même valeur en termes d'efficacité et d'implantation du bilinguisme.

Dans la suite de l'intervention de M. Smeets, Madame la présidente demande quels critères

déterminent le choix des activités soutenues dans le cadre de l'accord de coopération.

M. Marchandise estime que la critique de M. Smeets est fondée, il souhaite cependant la relativiser et l'explicitier. Si la coopération est globale dans le cadre de l'accord-cadre de 1995, elle est également sectorielle. Les budgets sont donc sectoriels aussi. L'accord global est financé par le budget du ministre-président par une allocation de base, qui vient d'être revue à la hausse, passant de 1 500 000 à 2 000 000 de francs, soit de 37 000 euros à 50 000 euros. Cet accroissement a permis de renforcer la subvention à l'asbl Les Beaux Spectacles français d'Eupen qui est l'association francophone la plus significative en Communauté germanophone. Elle développe des activités d'animation et de diffusion culturelles et aussi une bibliothèque française à Eupen.

Pour les différents autres secteurs, la coopération est financée dans le cadre des budgets spécifiques: cela vaut tout autant pour l'enseignement que pour l'aide à la jeunesse, pour la coopération entre la RTBF et le BRF et pour les paracommunautaires.

M. Marchandise soulève néanmoins que coopération est synonyme de respect: chacun développe en effet les politiques de manière autonome. En matière d'enseignement, cette évidence vaut également, et on doit bien se garder d'intervenir dans la politique développée par son partenaire.

M. Smeets précise qu'il plaide pour une diversité, un multilinguisme et une multiculturalité, où il pense voir l'avenir. Il ne plaide pas pour la francophonie. Dans son esprit, se replier sur sa langue — que ce soit le français ou l'allemand — serait une erreur grossière. Les germanophones ont la richesse d'être bilingue, les francophones ont la pauvreté d'être unilingue. Il constate que les germanophones, par réflexe identitaire, se replient sur eux-mêmes pour défendre leur culture, ce qui à long terme constituera un appauvrissement. Il plaide donc pour une ouverture et un multilinguisme.

M. Dupont ajoute qu'il faut faire un maximum au niveau de la coopération. Il trouve dommage que dans un pays trilingue, on ne profite pas assez des opportunités qui sont à la portée de tous. Ceci étant, chacun a le droit de développer sa propre langue du mieux qu'il peut et de faire de son mieux en matière de bilinguisme.

Le rapport indique que certaines subventions sont à charge de la Communauté française, d'autres à charge de la Communauté germanophone. La question de l'intervenant porte donc sur la proportion qui intervient dans ces octrois.

Après s'être concentré sur l'allocation de base globale, M. Marchandise aborde les

subventions destinées essentiellement au domaine culturel et associatif. A cette fin, il renvoie à la liste exhaustive contenue dans le rapport 2001. Pour la Communauté française, la commission octroyait jusqu'à présent un budget équivalent à 1,5 million de francs belges.

Pour la Communauté germanophone, la somme — évidemment moindre — s'élève tout de même à 355 000 francs belges pour l'année 2001. A cela viennent s'ajouter les subventions en matière d'échanges culturels, soit 585 124 francs belges, ce qui fait au total une somme de 850 124 francs belges. Les subventions en matière d'échanges culturels pour la Communauté française s'élèvent à 329 953 francs belges. Il s'agit là des subventions accordées par la commission. Pour ce qui est des critères, M. Marchandise renvoie à une réponse qu'il a formulée à une autre occasion, tout en mettant en évidence que la commission 10.55 dispose d'un règlement d'ordre intérieur qui prévoit notamment des contrôles réguliers.

Il répète que l'asbl Les Beaux Spectacles français d'Eupen est un partenaire important de la Communauté française: cette asbl diffuse un programme culturel tout au long de l'année et développe une bibliothèque française à Eupen qui, installée dans les mêmes locaux, coopère de manière structurelle avec la bibliothèque germanophone. Ainsi la bibliothécaire francophone dont le traitement est financé par la subvention, coopère de manière structurelle avec le personnel germanophone.

Pour les matières spécifiques et le financement des accords particuliers, chaque budget sectoriel intervient de manière particulière. Hormis le rapport, il n'existe aucune évaluation chiffrée pour ces matières. D'ailleurs une telle évaluation ne serait pas aisée. A titre d'exemple, M. Marchandise cite le cas des inspecteurs mis à la disposition de l'autre Communauté et la restitution des rétributions par cette Communauté. Il indique par ailleurs qu'en matière de diffusion culturelle, s'appliquent assez strictement les critères de l'allocation de base des « Tournées Art et Vie ».

Si on quantifie les projets, M. Marchandise estime que les germanophones tiennent sans difficultés la comparaison, surtout si l'on garde en mémoire les paramètres et la population concernée.

M. Smeets souhaite insister une nouvelle fois sur l'importance du bilinguisme et lance donc un appel pour que la coopération soit renforcée sur ce thème. Le reste lui semble dès lors annexe par rapport à cet objectif. L'argent qui serait investi dans ce domaine profiterait tant aux francophones qu'aux germanophones, car le bilinguisme n'a pas une fin antagoniste, mais plutôt coopérative.

III. SEANCE CONJOINTE DES COMMISSIONS REUNIES DE COOPERATION DU PARLEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE ET DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE GERMANOPHONE

Mot de bienvenue des Présidents d'Assemblée

Mme Françoise Schepmans, Présidente du Parlement de la Communauté française, souhaite la bienvenue à Bruxelles à ses amis et collègues du Conseil de la Communauté germanophone. Elle rappelle que les derniers travaux des commissions réunies datent de six ans, délai qu'elle explique par l'importance du travail législatif réalisé tant à Eupen qu'à Bruxelles. Elle invite les commissions à se rapprocher du prescrit légal, à savoir une réunion commune deux fois par an.

Après ces rappels à l'ordre amicaux, elle salue le travail accompli par les administrations respectives des deux Communautés et par la commission « 10.55 ». Elle remarque que la rencontre des deux commissions est bien davantage qu'une affaire de pure forme, mais plutôt le symbole d'une relation de bon voisinage entre entités fédérées. C'est d'ailleurs avec un réel plaisir que les deux commissions ont accueilli la signature de l'accord particulier de coopération entre les Communautés en matière de culture.

Elle se réjouit des échanges fructueux qui vont avoir lieu sur la coopération et elle remercie chacun des participants pour leur contribution aux échanges.

*
* *

M. Alfred Evers, Président du Conseil de la Communauté germanophone, remercie la présidente pour son accueil au sein du Parlement de la Communauté française. Il fait remarquer que la coopération entre les deux communautés ne revêt pas un caractère contraignant, mais qu'elle s'applique tout naturellement. Il se réjouit dès lors d'une telle coopération qui garde une valeur sûre, puisqu'elle repose sur une base constitutionnelle solide. A ce titre il évoque le premier accord conclu dans les années 80 entre les Communautés germanophone et française. D'ailleurs tout porte à croire, surtout après avoir entendu les discours des membres des gouvernements des deux Communautés, que d'autres accords particuliers de coopération suivront, notamment dans l'enseignement et les sports.

M. Evers ne craint donc rien pour l'avenir de la coopération entre les deux Communautés. La base pour une coopération solide est donnée, les bons rapports entre les deux communautés à

tous niveaux en sont, à ses yeux, la preuve la plus évidente.

Exposés introductifs des ministres-présidents des Gouvernements sur les rapports sur l'état de la coopération entre la Communauté française et la Communauté germanophone pour les années 1996, 1997-1998, 1999, 2000 et 2001

Le ministre-président de la Communauté française, M. Hasquin, met en lumière la véritable culture de collaboration qui s'est instaurée tant au niveau des Gouvernements et des administrations des deux Communautés que par le biais du monde culturel et associatif. Depuis peu, des groupes de travail mixtes ont en effet été mis sur pied dans les domaines de l'enseignement, de l'immersion linguistique et de la culture dans le souci de renforcer la coopération dans ces matières.

La Commission de coopération avec les Communautés du Parlement de la Communauté française a examiné le rapport de la Commission 10.55 pour l'année 2001, conformément à l'accord de coopération du 12 avril 1995. Les procès-verbaux relatifs à ces débats sont clôturés à l'occasion d'une réunion commune des commissions de Coopération. La dernière commission commune s'étant réunie le 4 mars 1997, il appartient aux commissions de Coopération des Conseils des deux Communautés d'examiner et de clôturer en la présente séance les discussions relatives aux rapports 1996, 1997-1998, 1999, 2000 et 2001.

Le ministre-président évoque certaines réalisations significatives telles que les actions de soutien à l'asbl « Les Beaux Spectacles français » d'Eupen ainsi qu'à sa bibliothèque de langue française, la participation du personnel de l'enseignement de la Communauté germanophone aux formations organisées par la Direction des Etudes de la Communauté française, l'organisation conjointe de l'exposition intitulée « L'avenir des belges: le fédéralisme à l'épreuve », la mise à disposition — au bénéfice des écoles et des associations culturelles de la Communauté germanophone — du « Muséobus » de la Communauté française véhiculant l'exposition sur les châteaux du Moyen-Age, et la conclusion d'accords particuliers en matière de santé, d'aide à la jeunesse, d'audiovisuel.

Il se félicite de l'accord particulier conclu par les deux Communautés dans le domaine de la Culture qui a été approuvé par les Gouvernements respectifs et signé par les ministres compétents de la Communauté française et de la Communauté germanophone.

Par ailleurs, parmi les réalisations intervenues en 2001, le ministre-président tient à relever la coopération en matière de vaccination contre

le méningocoque C, l'haemophilus influenza, ainsi que la collaboration au programme de dépistage du cancer du sein, en application du protocole du 25 octobre 2000 avec l'Etat fédéral.

Il cite aussi les études transversales sur la diversité culturelle et sur le profil des politiques culturelles développées et réalisées en collaboration par les entités communautaires de Belgique dans le cadre du comité culturel du Conseil de l'Europe.

Par ailleurs il évoque la collaboration étroite entre les « Cellules Fonds social européen » des deux Communautés, plus particulièrement en 2001, à l'occasion du lancement du programme européen EQUAL. Dès l'approbation du document de programmation par la Commission européenne en février 2001, la cellule Fonds social européen de la Communauté française a en effet rédigé, en langue française et allemande, les documents utiles pour le lancement de l'appel à candidature et les a mis à disposition des candidats potentiels sur son site internet. Un projet germanophone a d'ailleurs été sélectionné pour la première phase du programme qui a débuté en novembre 2001.

En outre, il met en avant l'organisation d'un stage d'immersion linguistique pour 25 élèves francophones qui s'est tenu en Communauté germanophone, la deuxième quinzaine du mois d'août 2001, sur l'initiative des ministres Bernd Gentges et Pierre Hazette. Enfin, il parle des multiples concertations dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne.

Il en conclut que cette coopération s'est toujours révélée courtoise, sereine et fructueuse.

*
* *

Le ministre-président de la Communauté germanophone, M. Lambertz, s'interroge sur les paramètres selon lesquels il convient de mesurer l'importance d'un accord de coopération et il cite à ce titre le nombre d'articles, la longueur ou le nombre de signataires. Pour ce qui est de l'accord entre la Communauté française et la Communauté germanophone, un autre critère lui semble plus approprié, à savoir le contenu des rapports qui témoignent des réalisations et des travaux concrets sur le terrain.

Il rappelle que le premier accord datait du 21 juin 1984, cinq mois après l'instauration du premier exécutif germanophone. En date du 12 avril 1995, ce premier accord fut remplacé par un accord-cadre, en application duquel quatre accords particuliers avaient été signés. Ces accords mettent donc en place une coopération entre les institutions, les autorités et les habitants des deux communautés, plus particulièrement à la frontière linguistique. L'orateur

remarque qu'à la frontière linguistique entre les Communautés française et germanophone, les échanges sont perçus comme étant une évidence. La Belgique y gagnerait certainement si cette évidence valait également aux autres frontières linguistiques dans le pays.

Aux yeux du ministre-président Lambertz, il est adéquat de renforcer et d'approfondir la collaboration. Le nombre de bénéficiaires est certes considérable, mais il faut ouvrir cette coopération à d'autres bénéficiaires. Aussi faut-il que la coopération ne se limite pas aux régions de la frontière linguistique, mais qu'elle s'étende bien au-delà de ces régions.

Il se réfère au débat sur l'immersion linguistique qui s'est tenu au sein du Parlement de la Communauté française et évoque le nombre important d'élèves — tant francophones que germanophones — qui suivent l'enseignement de l'autre côté de la frontière linguistique. Cet échange est significatif parce qu'il permet de réunir des personnes des deux communautés. Il convient néanmoins de canaliser cet échange et de mieux exploiter toutes les possibilités et ressources qui existent de part et d'autre de la frontière linguistique, ce qui ferait dès lors l'objet d'un accord particulier de coopération.

Il signale à ses collègues de la Communauté française qu'un débat aura prochainement lieu au sein du Conseil de la Communauté germanophone sur un décret relatif à l'enseignement. Ce décret règlera ces matières, mais il pourra également servir pour des réflexions futures. Ce projet de décret donnera certainement lieu à un débat intéressant et permettra une comparaison intéressante entre les deux Communautés, en ce qui concerne les langues utilisées dans l'enseignement et l'immersion linguistique. Cette comparaison serait — à l'avis du ministre-président Lambertz — un sujet intéressant pour une nouvelle discussion des commissions réunies de Coopération des deux assemblées.

Le Gouvernement de la Communauté germanophone voit d'un très bon œil la conclusion d'accords avec les autres entités fédérées de Belgique: la Communauté germanophone se félicite d'avoir conclu des accords de coopération avec quasi toutes les entités fédérées de Belgique, la Région de Bruxelles-Capitale exceptée; un accord de coopération existe avec la Communauté et la Région flamande, ce qui n'est pas le cas pour la Communauté française. L'accord de coopération avec la Région wallonne prend une place particulière, car la discussion sur le transfert de compétences reste d'actualité. En guise de conclusion, le ministre-président Lambertz souligne l'enrichissement que constitue la coopération.

Discussion générale

M. Smeets souhaite répéter son intervention qu'il a prononcé au cours de la réunion de la commission de Coopération avec les Communautés pour donner son appréciation. Il retient de la lecture de ce rapport l'impression que chacune des communautés essaie d'affirmer son identité dans le territoire de l'autre. Ces initiatives sont très importantes, mais elles ne touchent que les personnes sensibles à la culture et ouvertes à la diversité. Il a l'impression qu'il s'agit là de se battre pour quelque chose d'acquis et de passé.

Il propose dès lors que des moyens soient investis dans l'avenir, dans le bilinguisme qui reste une richesse pour la Belgique et certainement pour l'arrondissement de Verviers. Comme exemple, il reprend la récente faillite du complexe commercial ATC à Eupen qui fut en partie expliquée par l'unilinguisme du personnel. Plutôt que d'affecter de l'argent à des manifestations culturelles ponctuelles, il plaide pour un investissement dans un système qui développe réellement l'apprentissage des langues dans les deux communautés.

M. Schröder, au nom du groupe PFF (groupe réformateur libéral du Conseil de la Communauté germanophone), souligne l'importance qu'il attache à la réunion commune. Il est profondément convaincu que la coopération, tout en étant utile et enrichissante, est surtout vitale pour la Communauté germanophone. Eu égard du nombre de personnes concernées, la Communauté germanophone dispose d'une autonomie relativement grande. Même si cette autonomie repose sur l'identité et la spécificité des germanophones, elle est d'autant plus efficace qu'elle repose sur une base solide de coopération. Le groupe PFF et lui-même défendent la conception qu'autonomie et coopération vont de pair.

Un autre aspect qu'il met en évidence, est que la coopération doit être bilatérale. Même si l'équivalence des apports mutuels est souvent difficile à assumer par la Communauté germanophone en raison de sa taille, elle demeure néanmoins un des objectifs que les germanophones continuent à poursuivre. D'ailleurs l'analyse des rapports montre que la coopération s'est développée et accentuée au niveau de la culture, des sports, de l'audiovisuel, etc.

Il insiste sur un troisième aspect: la transposition des accords dans la pratique doit figurer au premier plan. En tant qu'exemple, il cite les concepts de travail qui constituent la base des différentes politiques, que ce soit en matière d'enseignement ou d'aide à la jeunesse ou en matière de santé. Initialement très proches en raison de l'évolution socioculturelle, ces

concepts se sont engagés dans des voies différentes en raison de la communautarisation.

La coopération a toute son importance, même si elle s'inscrit dans le cadre de l'autonomie des communautés: la promotion des personnes hautement talentueuses, abordée en même temps dans les deux communautés, a fait l'objet d'une coopération très intéressante par le biais d'une réunion d'experts en la matière et d'une contribution des universitaires francophones. Dans d'autres domaines également, soit la politique des primoarrivants et l'aide à la santé, l'on a su exploiter les parallélismes entre les deux communautés. Même si la Communauté germanophone développe des concepts propres, comme c'est le cas pour la formation continue ou l'enseignement dual, M. Schröder plaide pour une coopération qui permet, d'une part, de tirer profit des différentes situations de départ et, d'autre part, de rassembler les évolutions similaires. Dans l'immersion linguistique, la Communauté germanophone peut fournir un apport considérable à la Communauté germanophone.

Il conclut que la coopération ne doit non seulement avoir lieu au niveau des décideurs et des hauts fonctionnaires de l'administration, mais aussi s'orienter à la base (acteurs sociaux, enseignants, sportifs, artistes ou le grand public).

M. Gehlen propose une autre piste à poursuivre au niveau parlementaire. Il ne partage pas tout à fait les propos de M. Smeets, qu'il assimile à une caricature des réalisations actuelles. D'abord, M. Gehlen estime que pratiquer une langue étrangère demande un effort quotidien. Puis il évoque les groupes parlementaires d'amitié au sein du Parlement fédéral qui contribuaient à une meilleure compréhension des autres pays. Dès lors, il propose des réunions plus régulières.

Il relate un article de journal bruxellois qui parlait de la place de l'allemand dans l'apprentissage à l'école. Il trouve déplorable que l'allemand n'occupe qu'une toute petite place en Communauté française, alors que des centaines de germanophones sont rentrés dans les rouages économiques, culturels, administratifs et scolaires de la Communauté française. Ces personnes sont d'une certaine manière, les ambassadeurs de la Communauté germanophone. Il suggère qu'un échange régulier ait également lieu au niveau parlementaire entre les deux Communautés, pour que les parlementaires puissent être les ambassadeurs de l'autre communauté dans leur communauté.

En ce qui concerne le cas évoqué par M. Smeets, à savoir celui du personnel de l'ATC pris au dépourvu face à l'allemand, il réplique qu'il faut commencer par entretenir les rapports

de bon voisinage. Il soutient dès lors les initiatives des ministres qui permettent d'effacer cette réalité qu'est la frontière linguistique. A ce titre il cite les groupes de théâtre dialectal.

Aux propos du ministre-président selon lesquels la coopération s'imprégnait de courtoisie et de sérénité, M. Gehlen souhaite ajouter que la coopération est quotidienne et au service du citoyen: les échanges doivent se vivre dans les loisirs, le travail et la vie quotidienne. C'est pourquoi il soutient les échanges culturels tels que la visite de l'orchestre philharmonique de Liège.

Dans la suite de l'intervention de M. Gehlen, M. Jaegers estime qu'il est nécessaire de promouvoir les échanges de part et d'autre de la frontière linguistique à petite échelle. A côté des langues officielles, l'allemand et le français, le dialecte relie également les individus des deux côtés de la frontière linguistique. D'après lui, il est important de promouvoir les échanges à ce niveau.

Il partage néanmoins l'avis de M. Smeets sur la promotion du bilinguisme, capitale surtout à proximité de la frontière linguistique. Il se dit interpellé par la discussion au sein du Parlement de la Communauté française au sujet des cours de seconde langue, où il est surtout question du néerlandais et rarement de l'allemand. L'apprentissage de l'allemand doit être soutenu davantage, surtout dans l'arrondissement de Verviers.

Lors de cette discussion au Parlement de la Communauté française, on avait soutenu l'idée d'un accord de coopération entre les Communautés flamande et française, en vertu duquel le personnel enseignant engagé dans une communauté pourrait enseigner dans l'autre communauté. Il souhaiterait dès lors poser la question aux ministres-présidents si pareil accord est également envisagé dans le cadre de la coopération entre les Communautés française et germanophone. En vue d'un bon cours de seconde langue, il est effectivement important que ce cours soit dispensé par des «*native speakers*».

Une deuxième question de l'intervenant concerne les relations extérieures: les ministres de l'Enseignement des trois communautés ont élaboré un point de vue commun qu'ils ont communiqué à la Commission de l'Union européenne concernant l'enseignement et l'Accord général sur le Commerce des Services (GATS). Etant donné que d'autres matières communautaires seront concernées par les négociations du GATS, il demande aux ministres-présidents s'il y a une collaboration entre les communautés pour déterminer une position commune.

M. Servaty ne souhaite pas reprendre les réflexions sur l'enseignement ni sur l'apprentis-

sage de l'allemand, car cela reviendrait à répéter les interventions des orateurs précédents et aussi les points de vue adoptés en 1997. Lors de cette réunion, les commissions s'étaient mises d'accord sur le fait que la position de l'allemand devrait être consolidée davantage dans l'enseignement en Communauté française, en raison de son importance sur le marché de l'emploi et dans la vie économique. Il soutient d'ailleurs le ministre Gentges qui envisage la conclusion d'un accord particulier en matière d'enseignement.

Il met plutôt en évidence deux autres domaines qui ont fait l'objet d'une collaboration fructueuse : la jeunesse et le sport.

En matière de jeunesse, il distingue l'aide à la jeunesse et l'accompagnement des jeunes. Une coopération positive s'est manifestée entre les trois communautés pour ce qui est de l'hébergement à Everberg; malgré quelques problèmes initiaux, la solution qui a été trouvée répond parfaitement aux besoins de la Communauté germanophone. Pour l'accompagnement des jeunes, les contacts avec le ministère de la Communauté française ont permis d'innover, d'étendre l'offre d'accompagnement en Communauté germanophone et de lancer de nouvelles initiatives, notamment dans les communes de Raeren et d'Elsenborn.

Pour ce qui est du sport, il met plus particulièrement en évidence l'importance de l'accompagnement des jeunes. Il envisage une proposition de décret qui visera à approfondir et exploiter du mieux les expériences en ce domaine. La coopération devra permettre d'intensifier les expériences et d'améliorer les résultats.

Il clôture son intervention en remerciant au nom du groupe SP-PS les collaborateurs des parlements et des ministères des deux communautés. Les échanges entretenus par les parlementaires ne pourraient exister sans la mise en œuvre par ces collaborateurs des administrations.

Aux yeux de M. Wahl, les diverses suggestions méritent toute l'attention des parlementaires, qu'il s'agisse d'un séjour en Communauté germanophone, d'activités communes ou d'approfondissement d'expériences. La présente réunion ne doit en tous les cas pas rester la dernière. Il approuve tout à fait le rappel par la présidente du prescrit légal. Il insiste donc auprès des présidents des assemblées, pour que les contacts se produisent plus régulièrement et que les idées suggérées puissent être concrétisées dans les mois et années à venir.

M. Dupont espère aussi que le contact sera approfondi. Une des pistes sérieuses qu'il suggère et sur laquelle il est possible d'agir, est la

langue de l'autre. En effet, on a la chance inestimable en Belgique de disposer de « *native speakers* » germanophones et néerlandophones. Tout ce qui a été dit au niveau de l'approfondissement des contacts linguistiques, a donc son importance. M. Dupont dit d'ailleurs que la Communauté française doit s'inspirer de certains projets où la Communauté germanophone réussit très bien, comme l'expérience de la formation en alternance.

M. Palm, tout comme son groupe PJU-PDB (groupe du parti des Belges de langue allemande du Conseil de la Communauté germanophone) ne considère pas cette réunion comme une chose extra-ordinaire: il s'agit d'une rencontre et d'une discussion entre deux bons voisins, qui sont conscients de leur propre valeur et qui défendent chacun leur identité, qui néanmoins entretiennent une bonne collaboration.

Tout en évoquant une réunion des commissions antérieure au sujet de l'apprentissage de l'allemand dans l'arrondissement de Verviers, il déplore que ces contacts aient été rompus. Il se souvient également d'un débat au sein du Parlement de la Communauté française au sujet de l'étude PISA. Suite à ce débat, un article intitulé « Un plan de bataille pour l'apprentissage du français » avait paru dans le soir. Il en ressortait que les Communautés française et germanophone connaissent des problèmes similaires. Dès lors, il lance un appel pour que les commissions spécialisées dans ce domaine, pour approfondir le débat à ce sujet.

En réponse aux diverses interventions des commissaires germanophones, le ministre-président Hasquin explique pourquoi la connaissance de l'allemand n'est pas plus répandue: Bruxelles demeurant le plus grand gisement d'emploi du pays, une maîtrise correcte du néerlandais est indispensable pour être engagé à Bruxelles. Le déséquilibre entre les deux langues s'explique par le fait qu'étudier le néerlandais semble être plus avantageux que d'étudier l'allemand. Il rassure les parlementaires germanophones en affirmant que la langue allemande n'est pas pour autant mise à l'écart.

Le ministre-président Lambertz ajoute que les gouvernements se réjouissent de l'intention des parlementaires de se réunir plus régulièrement. Parallèlement aux contacts entre gouvernements, les parlements entretiendront donc des rapports plus étroits, qui revêtent une importance capitale au niveau intercommunautaire et international. La problématique des GATS figure parmi les exemples les plus explicites: le GATS concerne l'enseignement, la formation, les médias. Il ressort de la concertation au niveau belge, et plus particulièrement entre la Communauté française et la Communauté germanophone, qu'il faut éviter d'assimiler la formation et les médias aux services ordinaires

et donc de les soumettre à la concurrence mondiale.

L'aide à la jeunesse fait également l'objet d'une coopération très intéressante : d'une part, le centre d'Everberg, dossier qui a cependant encore un ancrage fédéral, d'autre part, les services des communautés, où un échange de prestations a lieu entre les communautés.

L'organisation d'un échange de professeurs constitue une mission très intéressante pour l'avenir, elle serait l'exemple concret d'une coordination entre les systèmes et offres éducatifs. Ce serait là un exemple concret par lequel on pourrait débiter. Toutes les autres suggestions sont bien évidemment également d'intérêt, elles sont la preuve que la coopération doit être poursuivie.

L'orateur ne se montre pas d'accord avec M. Smeets : il estime que la coopération ne devra pas se focaliser exclusivement sur le thème de l'apprentissage des langues. Les échanges culturels ont également leur importance. La coopération doit porter sur l'ensemble des matières communautaires. Pour ce qui est de la problématique évoquée au sujet de l'ATC, elle ne trouve pas son origine dans la question du bilinguisme. Il est certes vrai qu'il convient de réfléchir en Communauté française, surtout en région frontalière, sur la nécessité et l'utilité de l'apprentissage de l'allemand, mais d'après lui il s'agit moins d'un sujet de coopération que de positionnement de la Communauté française en son propre sein par rapport à cette question. Il rappelle par ailleurs le choix fait par la Communauté germanophone d'intensifier l'apprentissage du français dans les écoles germanophones. Le projet de décret qui sera bientôt déposé au Conseil de la Communauté germanophone prévoit d'ailleurs l'apprentissage obligatoire du français dès la première année de l'enseignement fondamental.

Le ministre Gentges fait une mise au point en ce qui concerne l'apprentissage de l'allemand dans l'arrondissement de Verviers et en province de Liège. En 1997, la Communauté germanophone a mené un entretien auquel participait d'ailleurs M. Pierre Hazette. Si M. Hazette a pris contact avec la Communauté germanophone en vue de la réalisation du projet d'immersion

linguistique, c'est dans le souhait de sensibiliser les élèves francophones à l'apprentissage de la langue allemande dans l'enseignement secondaire. En cette matière, on ne manque pas de volonté, mais plutôt de possibilités.

L'échange de professeurs fait l'objet de discussions depuis quelque temps déjà. Cet échange a pourtant déjà lieu en Communauté germanophone, car elle compte un certain nombre de professeurs francophones. La Communauté germanophone reçoit d'ailleurs des demandes de la part des communes francophones pour fournir des enseignants germanophones au niveau primaire. Même s'il y a encore du pain sur la planche en ce qui concerne la base légale pour ces échanges, le ministre Gentges note que les demandes existent déjà. Ensemble avec les francophones et les bourgmestres des communes voisines de la Communauté germanophone, il envisage une solution pour permettre un meilleur accès à la langue allemande aux élèves francophones dans les communes francophones.

Il a constaté avec étonnement que le ministre Nollet a affirmé s'être renseigné en Suisse sur l'apprentissage des langues étrangères en école maternelle. Or des experts comme Hagège se réfèrent souvent à l'enseignement dans les neuf communes de la Communauté germanophone et aux expériences originales qui y sont menées.

Mme Schepmans, Présidente du Parlement de la Communauté française, estime que la réunion des commissions de Coopération a été fructueuse. Elle retient toutes les propositions issues de l'échange de vues. Elle propose de poursuivre les contacts de manière plus informelle au cours d'une réception à laquelle elle invite tous les participants. Elle remercie ses amis germanophones d'avoir fait le déplacement à Bruxelles.

M. Evers remercie la présidente et promet que, lors d'une prochaine visite, à Eupen, la communauté germanophone prendra sa revanche.

Le Rapporteur,

H. JAMAR.

La Présidente,

F. SCHEPMANS.